Conseil municipal du 23 mai 2023

n°	Objet	sens du vote
2023_023	Révisions des loyers des locaux commerciaux	Adopté à l'unanimité
2023_024	Approbation du plan de financement de la rénovation de la mise en valeur de l'éclairage public de l'église	Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/05/2023
Reçu en préfecture le 27/05/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230523-2023_023-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 27/05/2023
Et
Publication ou notification du : 27/05/2023
Publication sur le site internet le : 27/05/2023

L'an 2023, le 23 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Mme Solenne RAIMBAULT et M. Christian CHADEL

A été nommée secrétaire : M. Jean-Luc RAIMBAULT

2023_023 – RÉVISIONS DES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

La révision des loyers des locaux commerciaux de la commune sont à échéance en 2023 concernant les locaux suivants :

- Local de la boulangerie à la Société LAM
- Local salon de coiffure à l'entreprise SALOMÉ

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire cette révision de loyer.

Les loyers sont reconduits pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Jean-Luc RAIMBAULT

Envoyé en préfecture le 27/05/2023
Reçu en préfecture le 27/05/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230523-2023_024-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 27/05/2023
Et
Publication ou notification du : 27/05/2023
Publication sur le site Internet le : 27/05/2023

L'an 2023, le 23 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Mme Solenne RAIMBAULT et M. Christian CHADEL

A été nommée secrétaire : M. Jean-Luc RAIMBAULT

2023_024 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE LA MISE EN VALEUR DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'EGLISE

Madame le maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant à la rénovation de la mise en valeur de l'éclairage public de l'église présenté par le SDE 18, dont le coût global s'élève à 15 510.90 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- SDE 18 : 10 857.63 € H.T soit 70 % du montant total H.T
- Commune : 4 653.27 € H.T

TOTAL 15 510.90 € H.T

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le plan de financement présenté et autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de sénace
Jean-Luc RAIMBAULT